



## Registre des délibérations

**CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 20 février 2020**



Secrétariat du Maire : EG /IA

Clouange, le 24 février 2020



**Registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

-----  
Nombre de  
conseillers élus :  
26

**Séance du 20 février 2020**

-----  
Nombre de  
conseillers en  
fonction : 26

Sous la présidence de Monsieur BOLTZ Stéphane, Maire

-----  
Nombre de  
conseillers  
présents : 20

Présents

- Mesdames, ASSIOMA-COSTA Eliane, IFFLI Emmanuelle, LICATA Angèle, MALNATI Laurence, MALRAISON Evelyne, MASCHIELLA Karine, THOMAS Ornella, TOSCANI Annarita
- Messieurs, BETOU Denis, BIASINI François, BOLTZ Stéphane, CECERE Antoine, CLAUSE Jean-Claude, DERIU Clément, GARZIA Oreste, HOENEN Daniel, IACUZZO Hugues, VEZAIN Philippe, WEISS Frédéric, ZELLER Cédric.

- Membres du Conseil Municipal absents excusés, ayant accordé une procuration  
Mme BARBIER Estelle donne procuration à M. BOLTZ Stéphane.  
Mme LEICHTNAM Marianne donne procuration à Mme TOSCANI Annarita.  
Mme LUCCHINA Carine donne procuration à Mme THOMAS Ornella.
- Membres du Conseil Municipal absents excusés :  
M. TINTANET DANGLA Jérôme.
- Membres du Conseil Municipal absents non excusés :  
Mme PEPLINSKI Céline  
M. CINGOLANI Damien

Secrétaire de séance : Mme THOMAS Ornella

L'an deux mille dix-neuf , le 20 février les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de CLOUANGE, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. BOLTZ Stéphane, Maire en exercice.

Convocation transmise le 10 février 2020.



Avant d'aborder la séance, M. BOLTZ demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter l'ordre du jour supplémentaire :

- Motion pour l'implantation d'un scanner à l'hôpital de MARANGE SILVANGE.

Considérant que la proposition de Monsieur le Maire n'est pas de nature à altérer le débat et après en avoir délibéré par vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'ajout de l'ordre du jour n° 11

### **Approbation de la séance du 28 novembre 2019**

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2019, tel que présenté.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 1

D2020-01

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

### ***Le Conseil municipal***

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,*
- *Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les Villes de 3 500 habitants et plus,*
- *Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,*
- *Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,*

Madame Ornella THOMAS, adjointe au Maire présente les orientations budgétaires 2020 et les résultats prévisionnels de l'année 2019.

Sur proposition de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés



- **PREND ACTE**, pour le budget Ville, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, tel que présenté.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 2

D2020-02

---

## TARIFS ET DROITS DIVERS 2020

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs et droits divers 2020.

▫ Concession cimetière :

- Concession trentenaire : 300 €
- Prix vente caveau cinéraire : 600 €
- Taxe d'inhumation de 60 € à chaque ouverture du caveau
- Prix caveau 1 place : 800 €
- Prix caveau 2 places : 1500 €

▫ Case columbarium : 900 €

▫ Séjour chambre funéraire :

- ⇒ Le séjour pour les défunts résidant à Clouange : exonération des frais pour les résidents et les personnes décédées en maison de retraite, hôpital et centre de soins long et moyen séjour, dont le dernier domicile était Clouange
- ⇒ Le séjour pour les défunts résidant en dehors de la Commune : 45 € par jour

▫ Photocopies aux associations : (papier fourni par l'association)

- ✓ 600 photocopies A4 NB gratuites par an et par association
- ✓ 0.10 € par photocopie NB supplémentaire
- ✓ 1 photocopie A3 = 2 photocopies A4

▫ Photocopies aux écoles : (réalisées en mairie)

- ✓ A 4 Noir § blanc : 0.05 € l'unité
- ✓ A 4 Couleur : 0.10 € l'unité
- ✓ 1 photocopie A3 = 2 photocopies A4

(Montant déduit de l'enveloppe annuelle accordée aux écoles)

▫ Photocopies aux particuliers :

- ✓ A 4 Noir § blanc : 0.20 € l'unité
- ✓ A3 Noir § blanc : 0.40 € l'unité
- ✓ Pas de couleur

▫ Intervention du personnel des Services Techniques : 35 € / heure



- Reproduction de clés des bâtiments communaux : 50 € la clé.
- Droit de stationnement :
  - ⇒ Marché public : 1,00 € le mètre linéaire
  - ⇒ Fête foraine : 1,00 € le m<sup>2</sup>  
Forfait de 100 € au-delà de 100 m<sup>2</sup>
  - ⇒ Cirque : 15,00 € par jour d'installation (jour de montage et démontage compris)
  - ⇒ Camion outillage : 1,00 € le m<sup>2</sup> pour ½ journée
- Location des salles : \*

Les couverts comprennent : Fourchette/ couteau/ grosse et petite cuillère/ une grande assiette (plate ou creuse) / 1 petite assiette / 1 verre. (Par personne)

GALERIE	WEEK END		1 Jour (du mardi au jeudi)	
	Communaux	Extérieurs	Communaux	Extérieurs
SALLE (bar compris)	700 €	1 000 €	400 €	650 €
SALLE + CUISINE	800 €	1 200 €	500 €	800 €
BAR + CUISINE	400 €	600 €	300 €	500 €
BAR	300 €	500 €	200 €	400 €
COUVERTS	1€ / PERS	1€ / PERS	1€ / PERS	1€ / PERS
COUVERTS (lors de locations gratuites accordées aux associations)	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS
caution	1 500 €	2 000 €	1 500 €	2 000 €
ARRHES	50 % de la caution			
Casse	Remboursement selon tarif de remplacement			

L'ANNEXE	COMMUNAUX		EXTERIEURS	
	1 jour	Week-end	1 jour	Week-end
SALLE (du haut)	160 €	190 €	320 €	380 €
CUISINE	130 €	160 €	260 €	320 €
COUVERTS	1€ / PERS	1€ / PERS	1€ / PERS	1€ / PERS
COUVERTS (lors de locations gratuites accordées aux associations)	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS
caution	500 €		500 €	
ARRHES	50 % de la caution			
Casse	Remboursement selon tarif de remplacement			



(1) Une location par an (annexe sociale), minorée de 50 %, est accordée aux agents titulaires de la commune, lors de manifestations familiales, concernant directement l'agent ou ses enfants (baptême, mariage, communion...)

(2) Les salles sont mises gratuitement à disposition des associations clouangeoises pour l'organisation de leur assemblée générale. (A l'exception des AG suivies d'un repas)

(3) Une réservation gratuite par an, est accordée aux associations clouangeoises qui bénéficient d'une subvention de la commune.

(4) Pour toute manifestation à caractère non lucratif, ouverte au public, organisée par une personne ou une association clouangeoise, un forfait de 80 € sera facturé pour 4H de location de la salle.

(5) Les dispositions susvisées seront accordées en fonction des disponibilités des salles, selon le planning de réservation.

▫ Location Salle Langgöns et salle du Conseil Municipal : 80 € / demi-journée  
(Gratuité de la salle accordée lors de prêts, suite à un décès d'un administré)

▫ Location de matériel hors salle : (gratuit pour les associations de Clouange)

- ✓ 1 table de brasserie et 2 bancs : 6 €
- ✓ Chaise plastique : 1 € l'unité
- ✓ Le matériel, les tables et les chaises de la cantine ne peuvent pas être loués et ne doivent pas sortir de l'annexe.

▫ Animations sportives : 20 € la semaine par enfant.

(Activités organisées pendant les vacances scolaires)

▫ Bibliothèque : (abonnement 1 an calendaire)

- ✓ Enfants de Clouange : Gratuit (jusqu'à l'âge de 18 ans)
- ✓ Clouangeois (Résidents) : 7.5 € / an
- ✓ Extérieurs : 12 € / an.
- ✓ Retard : 0.25 €/ livre et par jour de retard.
- ✓ Déstockage : 1 € à 5 €, selon le type d'ouvrage, l'état du livre et/ou le lot proposé.

▫ Ludothèque : (abonnement 1 an calendaire)

- ✓ Usagers résidant dans une commune de la CCPOM.
  - Adhésion annuelle : 20 €
  - Prêt de jeux : 2 € le jeu. (Prêt de 2 semaines)
  - 5 € les 3 jeux. (Prêt de 2 semaines)
  - Grands jeux utilisables à l'extérieur : 5 €
  - Retard : 2 € / jour de retard



- ✓ Usagers résidant hors de la CCPOM
  - Adhésion annuelle : 25 €
  - Prêt de jeux : 3 € le jeu. (Prêt de 2 semaines)
  - 8 € les 3 jeux. (Prêt de 2 semaines)
  - Grands jeux utilisables à l'extérieur : 10 €
  - Retard : 2 € / jour de retard
  
- ✓ Animation anniversaire : 8 € /enfant
  - Réserve aux adhérents
  - Réserve aux enfants de – 11 ans
  - Gratuit pour l'enfant qui fête son anniversaire.

▫ Conservatoire : (Saison 2020/2021)

- Frais de dossier : 10 € / famille.
- Enseignement :

Conservatoire	INSTRUMENT et FORMATION MUSICALE	FORMATION MUSICALE (SEULE)	DANSE	CHANTS
CLOUANGEAIS	245 €	75 €	135 €	245 €
PERS EXTERIEURE	400 €	120 €	225 €	400 €

- Abattements :
  - ✓ Pour une seconde activité : 10% de remise, 20 % pour la troisième et 30 % pour la quatrième activité et les suivantes
  - ✓ Pour un second élève d'une même famille 10 % de remise, 20 % pour le troisième et 30% pour le quatrième et les suivants sur le total de la facture
  - ✓ Un abattement de 50 % pour un enfant d'un employé municipal (Clouange)
  - ✓ Un abattement de 50 % pour un élève participant aux manifestations officielles avec l'harmonie
  
- Périodicité de paiement : Annuelle
  
- Les inscriptions en cours d'année seront autorisées :
  - ✓ à chaque début de trimestre,
  - ✓ facturées au prorata des trimestrialités effectives sur la base de 3 trimestres par an.
  - ✓ conditionnées à la capacité d'accueil et l'avis du Directeur du Conservatoire.



Sur proposition de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la tarification 2020, telle que définie ci-dessus.

Votants : 23	
Pour	22
Contre	0
Abstention	1

Ordre du jour n° 3

**D2020-03**

---

**SUBVENTIONS 2020 - AIDES AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

M. IACUZZO Hugues, adjoint au Maire, présente à l'assemblée des propositions d'attribution des subventions 2020.

Après avoir obtenu des précisions sur certaines subventions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ARRÊTE** la répartition des subventions 2020, comme suit :



SUBVENTIONS 2020					
Associations	Montant perçu en 2019	Propositions CM (2020)	VOTES		
			Pour	Contre	Abstention
<b>Associations non Sportives</b>					
Cercle de mémoire	900 €	900 €	23		
Comité du personnel de CLOUANGE	700 €	700 €	23		
USEP	1 000 €	1 000 €	23		
CLOUANGE Amitié	960 €	960 €	23		
Les doigts de fées	630 €	630 €	23		
Amicale des donneurs de sang	630 €	630 €	23		
Le scrabble	800 €	800 €	23		
Scout	600 €	600 €	23		
ACMF Clouange Vitry et environs	500 €	500 €	23		
Association déportés et internes	150 €	150 €	23		
JSP	300 €	150 €	23		
Association Parents d'élèves de Clouange	550 €	550 €	22		
Associaton des amis de la Grotte	500 €	500 €	23		
Union des colombophiles	150 €	150 €	23		
Sté de pêche le Cormoran	200 €	200 €	23		
FNATH	150 €	150 €	23		
Trans'boulot	200 €	200 €	23		
APEI VO	300 €	300 €	23		
AIEM	450 €	450 €	23		
APCC	- €	1 500 €	23		
Opération une rose un espoir	100 €	100 €	23		
Vie libre Hagondange	250 €	250 €	23		
UDAF	130 €	130 €	23		
Solidarité Rombas	150 €	150 €	23		
Choral Artscène	400 €	400 €	23		
BLE Radio	1 000 €	1 000 €	23		
	<b>11 700 €</b>	<b>13 050 €</b>			



## SUBVENTIONS 2020

Associations	Montant perçu en 2019	Propositions CM (2020)	VOTES		
			Pour	Contre	Abstention
<b>Associations Sportives</b>					
Association sportive de Clouange	23 700 €	23 000 €	23		
Ass. TCVO	3 000 €	3 000 €	23		
Tennis de table de Clouange	3 000 €	3 000 €	22		
Judo Club de Clouange	5 400 €	5 400 €	23		
Gymnastique volontaire	2 100 €	2 100 €	23		
La Boule de Clouange	3 000 €	3 000 €	23		
Aikido	1 000 €	1 000 €	23		
ASC Vétérans	320 €	320 €	23		
Yoga	350 €	350 €	23		
SMIVO	650 €	650 €	23		
B2C	400 €	400 €	23		
	<b>42 920 €</b>	<b>42 220 €</b>			

<b>TOTAUX Subventions 2020</b>	<b>54 620 €</b>	<b>55 270 €</b>
--------------------------------	-----------------	-----------------

	Perçu en 2019	Proposition 2020	VOTES		
			Pour	Contre	Abstention
<b>CCAS</b>	0 €	20 000 €	23		

Ordre du jour n° 4

D2020-04

### **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITES DES ELEVES ACCUEILLIS DANS LES CLASSES SPECIALISEES (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)**

La Ville de Clouange accueille des enfants en situation de handicap relevant de classes spécialisées : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.).



Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves handicapés. Elles proposent, en milieu ordinaire, des possibilités d'apprentissage et des enseignements adaptés, permettant la mise en œuvre de leur P.P.S. : Projet Personnalisé de Scolarisation.

Le secteur de recrutement des U.L.I.S. dépasse largement le cadre communal.

C'est la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.) au sein de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (M.D.P.H.) qui décide de l'orientation d'un élève vers une U.L.I.S.

Cette décision s'impose à la Ville de Clouange et à la commune de résidence.

L'école concernée sur Clouange est l'école élémentaire du Grand Ban.

Dans ce cadre, la ville sollicite la participation financière des communes, **hors CCPOM**, dont un ou plusieurs enfants ont fréquenté ces classes spécialisées, durant chaque année scolaire.

L'article L. 212-8 alinéa 3 du Code de l'éducation prévoit que la contribution de la commune de résidence est calculée en tenant compte du « coût moyen d'un élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil ».

Le montant de cette contribution 2018 est estimée sur la base d'un montant de 59 493.19 € de charges de fonctionnement et un nombre d'élèves de 118.

Le coût réel de fonctionnement 2018 s'élève à 504.18 € par élève.

Il est ainsi proposé de retenir ce forfait de 504.18 € par élève pour le calcul de la participation des communes aux frais de scolarité des élèves accueillis en U.L.I.S. pour trois ans, soit pour les années 2018, 2019 et 2020 qui s'appliquerait aux années scolaires 2018-2019 et suivantes.

Le recouvrement des participations communales se faisant à l'issue des années scolaires lorsque les états de répartition par commune seront communiqués.

Sur proposition de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOpte** les propositions du présent rapport ;
- **Fixe** le coût réel de fonctionnement d'un élève en classe d'ULIS à 504,18 € ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à procéder au recouvrement des participations communales à l'issue de chaque année scolaire.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0



---

**PARTICIPATION TRAVAUX CLIMATISATION REVERSIBLE - TEMPLE DE ROMBAS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes de Clouange, Vitry s/ Orne et Pierrevillers sont sollicitées par la ville de Rombas afin de participer au financement d'une climatisation réversible pour le Temple Rombas.

Le montant maximum des travaux est évalué à 8.280 € HT et sera réparti entre les communes, au prorata du nombre d'habitants.

Il est proposé à cet effet, de mettre en place, une convention qui aura pour objet de définir les conditions administratives, financières des travaux susvisés

Sur proposition de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention telle que présentée en annexe.
- **AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires au BP 2020.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

---

**PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX 2020, D'EXPLOITATION DE LA FORET COMMUNALE**

M. BIASINI, Conseiller délégué aux travaux, chargé de suivre les affaires relevant de la forêt, présente à l'assemblée le compte rendu de la réunion de travail avec les services de l'ONF et rappelle que le programme prévisionnel de travaux 2020 pourrait s'établir comme suit :

- Fixer, le tarif du stère à façonner (charbonnette comprise) à 10 € HT
- Il est précisé que la matérialisation des lots par l'ONF s'élève à 3.10 € / stère (HT)
- Les prévisions budgétaires 2020 sont estimées :
  - ✓ Recettes d'exploitation : 3 200 € HT
  - ✓ Dépenses d'exploitation : 0 . € HT  
(La parcelle prévue en exploitation a été victime d'un incendie criminel, l'été dernier)
  - ✓ Travaux sylvicoles : 17 958.40 € HT



Sur proposition de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le programme prévisionnel des coupes, tel que présenté,
- **DEMANDE D'INSCRIRE** au budget 2020, les sommes nécessaires pour la réalisation des travaux d'exploitation et sylvicole.
- **APPROUVE** la tarification pour la vente de bois pour l'année 2020.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 7

D2020-07

---

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TENNIS DE TABLE

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux une proposition de subvention exceptionnelle présentée par le Club de tennis de table de Clouange, afin de récompenser les performances sportives d'un licencié qui s'est distingué ces dernières années par des résultats aussi bien au niveau local que national.

- Pongiste : M. WALLIN JérémY
- Champion de France junior en simple et en double
- 3ème au Championnat de France 2019

Sur proposition de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € au profit de M. WALLIN JérémY
- **PRECISE** que la somme allouée sera versée au club de tennis de table, qui aura à charge de la restituer au pongiste

Votants : 22	
Pour	22
Contre	0
Abstention	0



**REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE – LUDOTHEQUE**

- *VU le code général des collectivités territoriales,*
- *Considérant la nécessité, pour la collectivité, de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble des usagers de la bibliothèque et de la ludothèque, précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement du service.*

La bibliothèque - ludothèque municipale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de la population. A ce titre, les modalités de fonctionnement de la structure et d'utilisation, par les usagers, des services qu'elle propose, sont définis par le Conseil municipal et relèvent de la responsabilité du maire.

Mme TOSCANI, Adjointe au Maire, informe les membres de l'Assemblée du projet de règlement intérieur de la bibliothèque- ludothèque communale, fixant les droits et devoirs des usagers, en accord avec la Charte des bibliothèques et le code de déontologie du bibliothécaire.

Sur proposition de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la bibliothèque- ludothèque dont un exemplaire est joint à la présente délibération.
- **PRECISE** que ce règlement sera communiqué par un affichage dans les locaux à l'usage du public.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

**ORDRE DU JOUR N° 9**

D2020-09

**FOURRIERE DU JOLIBOIS – ADHESION COMMUNES D'HAGONDANGE ET DE RICHEMONT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au SIVU de la « Fourrière du Jolibois », et doit à ce titre, se prononcer sur les propositions de modifications de la liste des adhérents.

A cet effet, les communes de :

- ✓ HAGONDANGE (57), 9 372 habitants
- ✓ RICHEMONT (57), 2 054 habitants

Sollicitent leur adhésion.



Sur proposition de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** l'adhésion au SIVU du Jolibois, des communes d'HAGONDANGE et de RICHEMONT.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

## ORDRE DU JOUR N° 10

D2020-10

### PROJET D'ETABLISSEMENT CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conservatoire est un établissement d'enseignement artistique spécialisé en danse et musique, dont la vocation est de développer et de promouvoir les pratiques artistiques et culturelles dans leurs différents aspects. Ses missions sont définies par l'arrêté ministériel du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse.

En tant que Conservatoire à rayonnement local, il doit s'acquitter des missions suivantes :

- des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus
- des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse.
- des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté

Il doit participer à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics et doit prendre part à la vie culturelle dans son aire de rayonnement.

Il doit assurer ou garantir dans les deux spécialités un cursus complet comprenant le troisième cycle de formation des amateurs et le cycle d'enseignement professionnel initial.

Il doit par ailleurs :

- établir un projet d'établissement présentant les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi qu'un plan pluriannuel de réalisation
- s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés



- fonctionner en réseau, notamment en lien avec d'autres établissements classés ou reconnus exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion

Sur proposition de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE** le projet d'établissement tel que présenté en annexe

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

## ORDRE DU JOUR N° 11

D2020-11

### MOTION POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN SCANNER ET D'UNE IRM A L'HOPITAL SAINT-FRANCOIS DE MARANGE-SILVANGE

L'hôpital Saint-François et les radiologues du centre Radioest (Clouange-Talange-Briey-Metz) sont porteurs d'un projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à Marange-Silvange.

Ces équipements d'imagerie lourde sont aujourd'hui fondamentaux pour poser un diagnostic fiable.

Ce projet a de multiples facettes et votre soutien est essentiel pour qu'il aboutisse. L'obtention de ces équipements permettrait en effet d'envisager l'ouverture d'un centre de soins non programmés - CSNP - orienté gériatrique, qui accueillerait des personnes âgées nécessitant des soins immédiats mais qui ne relèvent pas des services d'urgences.

- **Projet territorial : un rôle d'hôpital de proximité dans un bassin de vie densément peuplé :**

L'hôpital Saint François de Marange-Silvange - hôpital gériatrique - est situé en plein cœur de l'axe Metz-Thionville, cet axe est densément peuplé avec 280 habitants/km<sup>2</sup>, soit près du double de la moyenne de la Lorraine.

L'Hôpital est à la confluence des communautés de communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle qui représentent un bassin de population de plus de 100 000 habitants qui n'ont, aujourd'hui, aucun équipement d'imagerie lourde à proximité immédiate.

Les radiologues de Radioest, dont les cabinets sont actuellement implantés à Clouange et à Talange, et qui œuvrent également avec les hôpitaux de Marange-Silvange, Moyeuvre, Joeuf et Briey, ont à cœur de participer à la réalisation des actes d'imagerie de leur bassin de population.



Les habitants du territoire qui sollicitent actuellement un scanner ou une IRM sont orientés soit à Metz soit à Briey, avec un délai d'obtention de rendez-vous déraisonnable (retardant d'autant une éventuelle prise en charge) de 6 à 7 semaines, largement supérieur à d'autres bassins de vie.

- **Projet médical, point de vue patient :**

L'obtention d'un scanner, d'une IRM et l'ouverture d'un centre de soins non programmés est ainsi un signal politique puissant « anti désertification », de lutte contre l'inégalité de l'accès aux soins et à l'imagerie lourde.

La population locale est particulièrement vieillissante, 30% des habitants ont plus de 60 ans (20% en 2006). Les patients sont ainsi moins autonomes, ils requièrent des examens et des soins de proximité, avec une prise en charge adaptée à leur âge.

- **Projet médical, point de vue du paramédical et médical :**

Dans une logique de poursuite de son développement et de renforcement de sa place dans le paysage sanitaire local, l'hôpital de Marange-Silvange qui emploie près de 200 personnes, verrait l'obtention d'un scanner et d'une IRM comme une nouvelle opportunité de renforcement de son attractivité.

Pour les 10 radiologues associés de cabinet Radioest, ce projet « humain », au plus proche du patient, serait un signal fort en faveur du modèle des cabinets de radiologie de proximité. Ces nouvelles autorisations permettraient l'arrivée de 3 nouveaux radiologues associés, circonstance exceptionnelle dans un contexte de pénurie médicale où, au contraire, d'autres cabinets de radiologie sont malheureusement contraints de fermer.

- **Projet en accord total avec la politique de santé actuelle :**

L'implantation d'un scanner et d'une IRM au sein de l'hôpital de Marange-Silvange est en cohérence totale avec la politique de santé actuelle et s'inscrit dans la ligne directrice du Schéma Régional de Santé 2018-2023 en permettant une prise en charge adaptée et efficace des personnes âgées :

- ✓ Le plan Ma Santé 2022 présenté par la Ministre de la Santé Mme Buzyn a pour but de garantir une meilleure orientation des patients et de favoriser la qualité des parcours de soins en organisant des soins spécialisés de proximité nécessitant des plateaux techniques de pointe.
- ✓ Le discours de Mme Buzyn lors de son passage au CHU de Poitiers le 2/9/2019 précise qu'il faut « réduire au maximum les passages des personnes âgées aux urgences » en généralisant les « filières d'admission directe ».



- ✓ La concertation Grand âge et autonomie, publiée en Mars 2019 demande de favoriser les admissions directes en SSR gériatriques des personnes âgées venant (...) des services d'urgences. De plus ce rapport est favorable au recours aux plateaux techniques au sein des hôpitaux avec intégration dans la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

Pour conclure, l'hôpital de Marange-Silvange, établissement reconnu pour sa qualité dans la prise en charge des personnes âgées et Radioest, acteur incontournable de l'imagerie territoriale dont l'expertise est largement démontrée, portent avec force et conviction ce projet, totalement financé par des fonds privés, visant à offrir à la population de l'axe Metz-Thionville un accès, aujourd'hui insuffisant, à de l'imagerie lourde.

-----

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DELIBERE et AFFIRME** :

- ✓ Sa position ferme au projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à Marange-Silvange ;
- ✓ Son attachement aux services de proximité dans un bassin de vie densément peuplé ;
- ✓ Le rôle essentiel de ce projet dans la politique de santé actuelle ;
- ✓ Son souhait puissant « anti désertification », de lutte contre l'inégalité de l'accès aux soins et à l'imagerie lourde.
- ✓ Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des professionnels de la santé pour s'associer à cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 40  
Procès-verbal relatif aux délibérations n° D2020/01 à D2020/11  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Stéphane BOLTZ



ASSIOMA-COSTA <i>Eliane</i>		CECERE <i>Antoine</i>	
BARBIER <i>Estelle</i>	<i>Absente</i>	LEICHTNAM <i>Marianne</i>	<i>Absente</i>
BETOU <i>Denis</i>		LICATA <i>Angèle</i>	
BIASINI <i>François</i>		LUCCHINA <i>Carine</i>	<i>Absente</i>
CINGOLANI <i>Damien</i>	<i>Absent</i>	MALNATI <i>Laurence</i>	
CLAUDE <i>Jean-Claude</i>		MALRAISON <i>Evelyne</i>	
DERIU <i>Clément</i>		PEPLINSKI <i>Céline</i>	<i>Absente</i>
HOENEN <i>Daniel</i>		TINTANET- DANGLA Jérôme	<i>Absent</i>
GARZIA <i>Orest</i>		THOMAS <i>Ornella</i>	
TOSCANI <i>Annarita</i>		VEZAIN <i>Philippe</i>	
MASCHIELLA <i>Karine</i>		WEISS <i>Frédéric</i>	
IACUZZO <i>Hugues</i>		ZELLER <i>Cédric</i>	
IFFLI <i>Emmanuelle</i>			

